

1. Misère du mobilier urbain, non respect des réglementations en matière d'étalage et d'hygiène, non respect de l'interdiction de stationner ont, en quelques années, transformé l'avenue de Clichy en zone de non droit et contribué à la démoralisation des habitants du quartier.

1.1. Mobilier urbain : le remplacement des chaînes et piquets bordant la chaussée, en piteux état, par des croisillons plus esthétiques et plus solides, permettrait à peu de frais d'améliorer l'image de l'avenue. Lors de votre visite, M. Lamy a déclaré qu'il interviendrait dans ce sens.

1.2. Étalages et friteries : faire appliquer le règlement, tout le règlement, à l'égard de tous les contrevenants.

- Étalages non autorisés : la multiplication des étalages de marchandises bas de gamme avenue de Clichy, contribue largement à la dégradation de l'avenue, créant un sentiment de déchéance chez les riverains. Pour y remédier, nous souhaitons que la municipalité n'accorde aucune nouvelle autorisation et ne renouvelle pas les autorisations annuelles en cours pour les commerces bas de gammes. Par ailleurs les limites des étalages doivent être strictement mesurées et les contrevenants sanctionnés.

- Friteries : leur récente prolifération, qui s'accompagne toujours d'étalages sur le trottoir, marque la spécialisation de l'avenue dans des activités commerciales destinées à un public de passage qui n'habite pas le quartier. Odeurs, hygiène approximative, trottoirs souillés, stationnement de véhicules en soirée et le week-end sont autant de nuisances qui doivent être contrôlées et éventuellement sanctionnées.

Le non respect des réglementations a déjà fait l'objet de multiples correspondances et contacts entre notre association et M. Bezut, Sous-Directeur à la Direction des Finances et des Affaires économiques et M. Reymond et Mme Simonian respectivement chargés du contrôle pour les parties 17<sup>e</sup> et 18<sup>e</sup> de l'avenue de Clichy. Nous avons également soumis ce problème au maire du 17<sup>e</sup> arrondissement et à M. Gonthier, Major à la sectorisation au commissariat du 18<sup>e</sup> arrondissement. En dépit de l'écho favorable fait à nos demandes, nous constatons que la situation n'évolue guère dans ce domaine. Nous prions la municipalité d'appuyer nos demandes auprès des fonctionnaires chargés de faire respecter ces réglementations.

1.3. Stationnement : Les infractions à l'interdiction de stationnement se multiplient impunément, notamment le week-end et en soirée, contribuant à donner de l'avenue de Clichy l'image d'une zone où tout est permis. De plus, ces stationnements irréguliers amplifient les embouteillages et aggravent ainsi la pollution.

Des membres de Déclic 17-18 ont récemment rencontré M. Gonthier, Major à la sectorisation au commissariat du 18<sup>e</sup> arrondissement. Celui-ci s'est déclaré déterminé à faire respecter l'interdiction de stationner avenue de Clichy. Une intervention de la municipalité dans ce sens permettrait d'appuyer notre demande auprès du commissariat.